

<b>Qualité des médecins habilités à délivrer des certificats de non contre indication en fonction des disciplines pratiquées.</b>	<b>Médecins diplômés de médecine subaquatique et /ou hyperbare</b>	<b>Médecins fédéraux</b>	<b>Médecins du sport</b>	<b>Tout médecin inscrit à l'ordre ou médecin du service des armées (Généraliste)</b>
<b>Certificat pour la pratique de la plongée et des sports subaquatiques</b>				
Certificat préalable à la délivrance de la 1ère licence hors compétition	Oui	Oui	Oui	Oui
Pratique de la plongée en exploration et des sports subaquatiques en loisir et hors compétitions	Oui	Oui	Oui	Oui
Préparation et passage du brevet niveau I, plongée scaphandre	Oui	Oui	Oui	Non
Préparation et passage du brevet niveau II, plongée scaphandre ou d'un niveau supérieur ainsi que des qualifications nécessitant au minimum le brevet niveau II, hormis le « nitrox »	Oui	Oui	Oui	Oui
Jeunes plongeurs (8-14 ans) en scaphandre	Oui	Oui	Non	Non
Plongeur de plus de 12 ans ayant le brevet niveau I en scaphandre	Oui	Oui	Non	Non
Pathologies de la liste des contre indication devant faire l'objet d'une évaluation	Non	Oui	Non	Non
Pratique de la plongée et des sports subaquatiques par les personnes en situation d'handicap	Oui	Oui	Oui	Non
Reprise de l'activité plongée après accident	Oui	Oui	Non	Non

